

DECISION DU PRESIDENT

Le Président de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu les articles L.2122.21 et L.5211.9 et L.5211.10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 2 décembre 2016 et 19 juin 2017 portant respectivement création et fusion de la Communauté de communes et modification des statuts de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu la délibération n° 160720-DC-001 du 16 juillet 2020 portant élection du Président de la Communauté de communes ;

Vu la délibération n° 160720-DC-004 du 16 juillet 2020 portant délégation des attributions de l'organe délibérant au Président ;

Considérant la volonté de la Thelloise de rationaliser le nombre de copieurs et de remplacer le matériel existant qui arrive en fin de vie ;

Considérant la proposition de la société TOSHIBA comprenant la location et l'entretien de trois copieurs ;

DECIDE

Article 1 : D'autoriser la signature d'un contrat ayant pour objet la location et la maintenance de trois copieurs de marque TOSHIBA avec la société BNP PARIBAS LEASE GROUP dont le siège social est situé 12 rue du Port - 92 022 NANTERRE CEDEX.

Article 2 : Le contrat est conclu pour une période de 5 ans à compter de la mise en service de l'équipement.

Article 3 : Le montant du contrat est de 1 755 € HT par trimestre pour la location, l'entretien du matériel et un volume de copies déterminé dans les conditions de maintenance.

Les copies supplémentaires pages noires et pages couleurs seront facturées directement par TOSHIBA.

Article 4 : La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes et le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Méru, Receveur de l'Etablissement Public, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet des mesures de publicité réglementaires.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20221109-2022-DP-096-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/11/2022

Neuilley-en-Thelle, le 09 novembre 2022

